

## CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES COMMISSIONS CONSULTATIVES PARITAIRES (CCP) ANNÉE 2026

Les CCP émettent des avis préalables à certaines décisions individuelles **relatives aux agents contractuels de droit public**

Les saisines du Conseil de Discipline (en vue du prononcé d'une sanction supérieure à 3 jours d'exclusion) ne sont pas calées sur ce calendrier.

La date de la séance du Conseil de Discipline est arrêtée par le CDG, en accord avec le juge administratif qui préside le conseil de discipline, au moins 1 mois après la réception de la saisine.

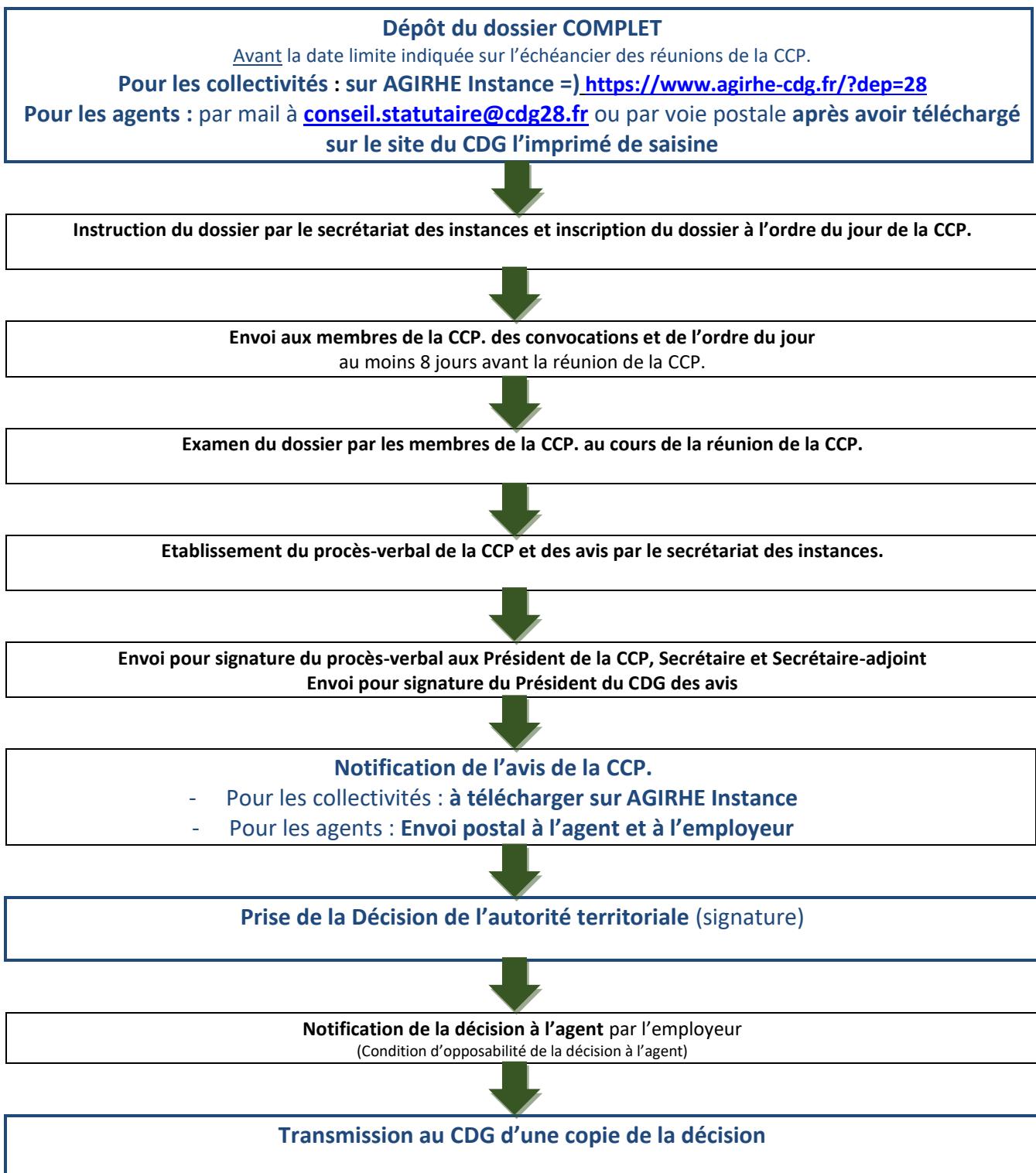
DATES DES RÉUNIONS	Date Limite de réception des dossiers complets <i>(Date limite de saisine impérative*)</i>
Jeudi 15 janvier 2026 Après-midi	Vendredi 5 décembre 2025
Mardi 10 mars 2026 Matin	Vendredi 30 janvier 2026
Jeudi 25 juin 2026 Après-midi	Jeudi 7 mai 2026
Jeudi 24 septembre 2026 Après-midi	Lundi 17 août 2026
Jeudi 26 novembre 2026 Après-midi	Vendredi 16 octobre 2026

\* Toute saisine qui parviendrait au CDG après cette date limite sera inscrite à la séance suivante.

**Toutes les saisines devront impérativement être déposées sur la plateforme AGIRHE instance avant la date limite fixée.**

**À défaut, elles ne seront pas prises en compte.**

# La procédure de saisine de la Commission Consultative Paritaire (CCP)



NOTA :

Si l'autorité territoriale ne suit pas l'avis de la CCP, elle est tenue d'en informer ses membres dans un délai de 30 jours à compter de la notification de l'avis, et de préciser les motifs qui l'ont amenée à ne pas suivre cet avis.

Cette information devra être effectuée sur AGIRHE – Cas de saisine AUTRES